



[sauvonslegrandecran.org](http://sauvonslegrandecran.org)  
[contact@sauvonslegrandecran.org](mailto:contact@sauvonslegrandecran.org)  
33, avenue d'Italie – 75013 - Paris

Paris, le 23 Juillet 2007

**COURRIER RESTÉ SANS RÉPONSE**

**Monsieur Bertrand DELANOË**  
**Maire de Paris**  
**MAIRIE DE PARIS**  
**Place de l'Hôtel de Ville**  
**75196 PARIS Cedex 04**

**Lettre Recommandée A.R.**

**Objet : Salle Gaumont Grand Écran Italie**

Monsieur le Maire,

Après avoir sollicité en vain le maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, qui s'était pourtant publiquement engagé à défendre le Grand Écran Italie suite à l'annonce du projet de transformation de la salle en magasins, nous vous avons prié dès octobre 2005 « *de veiller à ce qu'aucune décision irréversible ne soit prise jusqu'au lancement d'une vaste consultation auprès des franciliens, et d'appels d'offres auprès de repreneurs publics ou privés susceptibles de relancer son activité* ».

Le 15 décembre 2005, selon les vœux exprimés par les riverains et par des cinéphiles de France entière, nous vous demandions « *de veiller en priorité au respect des dispositions du cahier des charges, stipulant le maintien de l'activité cinématographique* » du complexe audiovisuel. Cette même demande était expressément renouvelée dans notre courrier recommandé du 23/12/05.

En cas de manquement aux obligations du cahier des charges, il est prévu que la ville peut « requérir du Tribunal compétent la résolution du titre constituant le support juridique de l'exploitation », et substituer un nouvel exploitant à la société d'exploitation défaillante (article 10).

C'est donc avec étonnement que nous avons constaté que les services de la Ville ont délivré les autorisations nécessaires à l'ouverture des commerces en juin 2006, et le permis de construire en mars 2007, sans qu'aucune mesure n'ait été prise par la municipalité pour pérenniser l'activité de la salle. Ceci malgré les demandes réitérées des associations et de nombreux élus pour que soit maintenue l'exploitation prévue par la convention liant EuroPalaces à la Ville de Paris, en vigueur jusqu'en juin 2008 (et non pas novembre 2006 selon les informations erronées délivrées par la mairie).

Il va sans dire que cette salle d'exception - qui venait de battre des records de fréquentation lors de sa fermeture prématurée en janvier 2006 - correspond à un réel besoin puisqu'il n'en existe aucune autre de ce type dans le sud-est parisien, ni dans toute la région. Et que la relance de son activité s'avère d'autant plus nécessaire après une série de fermetures de salles autour de la place d'Italie, située au carrefour des transports en commun en plein centre du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Aussi par la présente nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir copie de « l'agrément de la Ville de Paris requis sur les conditions de la mutation intéressant le complexe audiovisuel », tel que stipulé à l'article 9 du cahier des charges, et nous faire savoir si celui-ci a bien été soumis à la Commission CDEC, et joint à la demande de permis de construire.

Dans l'espoir que la Ville écoute enfin la voix de ses administrés dans cette affaire cruciale pour l'avenir de notre arrondissement, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif *Sauvons le Grand Écran* :  
la présidente, Marie-Brigitte Andrei